

# Guide complet : que faire après un licenciement dans l'Oise ?

Ce guide vous explique les démarches urgentes à effectuer après un licenciement dans l'Oise : conservation des preuves, analyse de la lettre de licenciement, saisine du Conseil de prud'hommes. Gratuit et confidentiel. Un avocat de notre réseau peut vous rappeler sous 24h pour analyser votre situation.

🕒 10 étapes · Document officiel · Mis à jour 2026

**Vous venez d'être licencié dans l'Oise ?** Ce guide pratique vous accompagne pas à pas. Conservez-le et partagez-le librement. Pour toute question spécifique à votre situation, un avocat de notre réseau vous rappelle sous 24h — **premier contact gratuit**.

## LES 10 ÉTAPES ESSENTIELLES

- 1 Ne signez rien dans l'immédiat**

Dès réception de votre lettre de licenciement, ne signez aucun document sous pression : ni solde de tout compte sans vérification minutieuse, ni transaction proposée rapidement par l'employeur. Ces actes, une fois signés, peuvent limiter vos droits. Prenez le temps de consulter un avocat avant toute signature.
- 2 Analysez attentivement votre lettre de licenciement**

Les motifs invoqués dans la lettre de licenciement sont déterminants pour la suite. Un motif vague, trop général ou non justifié peut indiquer un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Conservez la lettre précieusement — c'est la pièce centrale de votre dossier prud'homal.
- 3 Rassemblez tous vos documents de travail**

Constituez votre dossier : contrat de travail et tous ses avenants, bulletins de salaire des 12 derniers mois, évaluations professionnelles, emails significatifs de votre hiérarchie, planning et fiches de poste, compte-rendu de l'entretien préalable si vous l'avez rédigé. Ces éléments serviront à étayer votre dossier.
- 4 Retracez par écrit les événements préalables**

Notez par écrit tous les événements qui ont précédé votre licenciement : changements de poste inexpliqués, mise à l'écart progressive, pression de la hiérarchie, convocations injustifiées, dégradation des conditions de travail. Datedez chaque fait précisément pendant que vos souvenirs sont frais.
- 5 Inscrivez-vous immédiatement à France Travail**

Inscrivez-vous en ligne sur [francetravail.fr](https://francetravail.fr) dans les 12 jours suivant la fin de votre contrat pour ne pas perdre des droits à l'allocation chômage (ARE). Un délai de carence de 7 jours s'applique systématiquement, auquel peut s'ajouter un différé selon les indemnités supra-légales reçues.

6

## Consultez un avocat en droit du travail dans l'Oise

C'est l'étape la plus importante. Un avocat spécialisé analysera la procédure de licenciement (convocation régulière ? délais respectés ?), le fond (motif réel et sérieux ?) et vous donnera une estimation réaliste de vos chances et des indemnités potentielles. Premier contact gratuit dans notre réseau.

7

## Identifiez le Conseil de prud'hommes compétent

La compétence est déterminée par le lieu de travail, et non votre domicile. Dans l'Oise : CPH de Beauvais (secteur Beauvais, Méru, Clermont), CPH de Compiègne (secteur Compiègne, Crépy-en-Valois) ou CPH de Senlis (secteur Creil, Nogent-sur-Oise, Chantilly). Votre avocat saisira la bonne juridiction.

8

## Évaluez vos indemnités potentielles

En cas de licenciement abusif : indemnité légale de licenciement (1/4 de mois par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans, puis 1/3 au-delà) + dommages et intérêts selon le barème Macron (1 à 20 mois selon l'ancienneté) + indemnités compensatrices de préavis si non effectué. Votre avocat calcule le montant précis.

9

## La procédure prud'homale : conciliation puis jugement

La procédure commence par une audience de conciliation (tentative de règlement amiable). En cas d'échec, l'affaire est renvoyée devant le bureau de jugement. Un accord amiable est souvent possible à ce stade — votre avocat peut négocier une indemnité satisfaisante sans aller jusqu'au jugement.

10

## Délai impératif : 12 mois pour agir

Vous avez 12 mois à compter de la notification de licenciement pour saisir le Conseil de prud'hommes. Passé ce délai, votre action est définitivement prescrite et vous perdez tout droit à contester. N'attendez pas pour consulter — même si vous hésitez encore, une première consultation ne vous engage à rien.

### Besoin d'aide pour votre situation spécifique ?

Un avocat de notre réseau dans l'Oise vous rappelle sous 24h · Premier contact gratuit · Sans engagement

→ [avocat-60.fr](https://avocat-60.fr)